

Date de convocation : 25 août 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël, Maire.

Présents : Mme BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - M. BONVIN Denis - M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy – M. FUGIER Damien - Mme MARTINANT Coralie – M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite - M. SAGANEITI PHILIPPE - Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Excusés : M. CADENEL Jean-Luc (pouvoir de vote à M. Christophe VALAZ) –

Absents :

SECRETAIRE : Mme MARTINANT Coralie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 juillet 2014

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 JUILLET 2014.

DELIBERATION 2014-08-00001

EMPLOI CONTRACTUEL ANNEE SCOLAIRE 2014-2015-REMUNERATION

Le maire rappelle la délibération du 20 juin 2014 décidant la création d'un emploi contractuel pour l'année scolaire 2014-2015 pour aider à la cantine. Il informe qu'il a été omis dans le corps de la délibération du 20 juin 2014 le montant de la rémunération et qu'il est nécessaire de la compléter.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe la rémunération de l'agent contractuel sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, soit indice brut 330 majoré 316. »

Rappel : l'agent effectuera 14 heures par semaine scolaire- L'indemnité de congés payés lui sera versée.

DELIBERATION 2014-08-00002

ORGANISATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE- NOUVEAU SERVICE LE MERCREDI

Le maire rappelle au conseil municipal l'organisation de la garderie périscolaire à la rentrée 2014- Il Informe qu'il est nécessaire de mettre en place le service le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 prioritairement pour les enfants qui sont récupérés à la sortie de classe par le centre de loisirs (SIBTAS) et pour ceux dont les parents travaillent, en fonction de la place disponible. Il propose de fixer à un euro le coût de ce service supplémentaire et de modifier en conséquence le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la garderie périscolaire le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30, prioritairement pour les enfants qui sont récupérés à la sortie de classe par le centre de loisirs (SIBTAS) et pour ceux dont les parents travaillent, en fonction de la place disponible, fixe le tarif de ce service supplémentaire à 1 euro, approuve le nouveau règlement modifié en conséquence.

ABSTENTIONS : VALAZ Christophe et CADENEL Jean-Luc

DELIBERATION 2014-08-00003

SIGNATURE CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE (MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ET D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ROGNAIX)

Le maire expose que, dans le cadre de la nouvelle organisation de la restauration scolaire, il est nécessaire de passer avec la commune de Rognaix une convention de mutualisation de service (véhicule + chauffeur) pour le transport des repas du collège Saint-Paul à la

cantine d' Esserts-Blay.

Les points essentiels sont les suivants :

- ✓ La convention est conclue pour l'année scolaire 2014/2015.
 - ✓ La mise à disposition de l'agent de la cantine ou de sa remplaçante.
 - ✓ La fixation du prix au kilomètre à 0,42€
 - ✓ Remboursement de la rémunération brut + charge patronale de l'agent
- Le maire sollicite du conseil municipal l'approbation de la convention et l'autorisation de la signer.

M. Christophe VALAZ pose la question du coût du service de restauration et des coûts annexes, et demande si le collège privé est agréé cuisine centrale, et s'inquiète de la possibilité ou non de réchauffer les plats Mme BLANC apporte les réponses et informe que quelques travaux ont été apportés dans l'été à la cantine-garderie suite au rapport de DDCSPP.

Le conseil municipal approuve la convention portant mutualisation de service à passer avec la commune de Rognaix telle qu'elle est présentée et autorise le maire à la signer.

ABSTENTION : DENCHE James CONTRE : VALAZ Christophe et CADENEL Jean-Luc

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire communique, pour information, le projet d'avenant à la convention passée avec UPE 2.0 pour la réalisation du PLU.

Le dépassement important du marché soit +35,99% est justifié comme suit : (OAP supplémentaires demandées par les élus, réunion publique supplémentaire demandée par les élus en phase diagnostic afin d'impliquer la population dès le début de la procédure, actualisation du dossier de PLU justifiée par d'une part que le PLU a été arrêté puis retravaillé suite à avis des services de l'Etat, pour être arrêté à nouveau, prise en compte de la Loi ALUR de mars 2014, et nouvelles réunions également du fait du changement de l'équipe municipale). Ce dépassement est inclus dans le projet de décision budgétaire modificative qui va être proposée au conseil municipal au cours de cette séance. Le maire signera alors une décision du fait de la délégation que lui a accordée le conseil municipal ;

Le maire informe également que, à partir de 2015, la communauté de communes prendra la compétence de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En effet, les services de l'Etat n'assureront plus ce service auprès des communes. De ce fait, la taxe d'aménagement sera reversée à la Co-RAL. qui en votera le taux.

DELIBERATION 2014-08-00004

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SIBTAS

Le Maire informe qu'il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition de Mme MARCHAL Christelle, adjoint technique, au SIBTAS (Syndicat Intercommunal de Basse-Tarentaise pour l'Action Sociale), pour assurer à l'école d'Esserts-Blay les temps d'activités périscolaires avec les animateurs du SIBTAS dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires. La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable en date du 26 août 2014. Le maire sollicite du conseil municipal l'approbation de la convention et l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la Commission Paritaire Administrative en date du 26 août 2014, approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de Mme MARCHAL Christelle à passer avec le SIBTAS pour assurer à l'école d'Esserts-

Blay les temps d'activités périscolaires avec les animateurs du SIBTAS dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires et autorise le maire à la signer.

DELIBERATION 2014-08-00005

**CHEMIN DU MAS - REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE -
ACQUISITION TERRAIN CTS BOZON-SAUGE**

Le maire informe qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise foncière du chemin du Mas et de procéder à l'acquisition des parcelles sises lieudit Le Mas section E n° 1438 – 28 ca- et n° 1439 – 2 ca- soit 30 ca au prix de 19 euros le m² soit 570 euros, hors frais notariés et sollicite la décision du conseil municipal dans ce sens.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser l'emprise foncière du chemin du Mas et de procéder à l'acquisition des parcelles appartenant aux Cts BOZONSAUGE , sises lieudit Le Mas section E n° 1438 – 28 ca- et n° 1439 – 2 ca- soit 30 ca au prix de 19 euros le m² soit 570 euros, hors frais notariés et autorise le maire à signer l'acte notarié.

DELIBERATION 2014-08-00006

**LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE- Fixation du montant du loyer
et des charges - Délégation au maire pour la signature des baux**

Le Maire informe que l'appartement de l'école n'est plus occupé depuis le 1^{er} septembre 2014 et qu'il pourra être remis à la location, une fois quelques travaux de rafraîchissement effectués par le service technique de la commune.

Le maire propose de fixer le loyer à 650 euros révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers et de fixer le montant des charges mensuelles à 120 euros la première année de location. Le montant des charges sera régularisé chaque année.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remettre à la location le logement de l'école ; fixe le prix du loyer à 650 euros révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers ; fixe le montant des charges mensuelles à 120 euros la première année de location. Le montant des charges sera régularisé chaque année ; charge le maire de la signature des baux à venir.

Le maire informe également que la consommation de combustible est très importante, et qu'il est nécessaire de réfléchir à l'amélioration du mode de chauffage. Une étude va être lancée avec l'aide de l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables).

DELIBERATION 2014-08-00007

BUDGET PRINCIPAL M14 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Le maire propose au conseil municipal une décision budgétaire modificative n°2 au budget principal– M14

Informe que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) se monte en 2014 à 6367 EUROS (1874 euros en 2013)

Le conseil municipal approuve la décision budgétaire modificative n°2 au budget principal –M14- ci-dessous

73110	Commune d' ESSERTS-BLAY	DM n°2 2014
Code INSEE	Commune ESSERTS-BLAY M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains	0,00 €	2 919,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6282 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	2 786,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 786,00 €	8 719,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	6 367,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	6 367,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 970,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 970,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 773,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 968,00 €
R-7355 : Taxe sur l'énergie hydraulique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	921,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	921,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 786,00 €	31 056,00 €	0,00 €	28 270,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 970,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 970,00 €
D-2112-26 : Chemin du Mas au Planet	0,00 €	817,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
R-10251-26 : Chemin du Mas au Planet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	817,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	832,00 €	0,00 €	832,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 599,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 599,00 €
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	640,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-35 : TRAVAUX DE VOIRIE	23 270,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €

73110 Code INSEE	Commune d' ESSERTS-BLAY Commune ESSERTS-BLAY M14	DM n°2 2014
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2117 : Bois et forêts	0,00 €	0,00 €	3 595,00 €	0,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	25 270,00 €	20 240,00 €	3 595,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 270,00 €	40 072,00 €	3 595,00 €	20 401,00 €
Total Général	45 072,00 €		45 072,00 €	

DELIBERATION 2014-08-00008

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le maire propose au conseil municipal une décision budgétaire modificative n°1 au budget EAU ASSAINISSEMENT– M49

Le Maire informe qu'il a passé commande d'une étude de faisabilité – assainissement – au Cabinet SCERCL (ce cabinet mène une étude sur la Commune de LA BATHIE et étudie la possibilité du raccordement sur sa STEP du réseau d'assainissement géré par la Syndicat des Vernays. Il pourra ainsi mettre à l'étude la faisabilité de raccorder le réseau de la commune sur la STEP de LA BATHIE. S'ensuit un débat sur les modes d'assainissement plus ou moins écologique et sur l'intercommunalité.

Le conseil municipal approuve la décision budgétaire modificative n°1 au budget principal –M49- ci-dessous

ABSTENTIONS : VALAZ Christophe – DENCHE James- FLORENT Jérémie- CADENEL Jean-Luc.

73110	Commune d' ESSERTS-BLAY	DM n°1 2014
Code INSEE	ESSERTS-BLAY*EAU-ASST	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : maintenance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6371 : Redevances prélevées agences basses	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 181,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 181,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70111 : Vente d'eau aux abonnés	0,00 €	0,00 €	3 435,00 €	0,00 €
R-701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	0,00 €	1 073,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	825,00 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 402,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestataires de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	4 508,00 €	4 327,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 181,00 €	4 000,00 €	4 508,00 €	4 327,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	4 181,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	4 181,00 €	0,00 €
D-2032 : Frais recherche et développement	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532 : réseaux d'assainissement	12 181,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 181,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	12 181,00 €	8 000,00 €	4 181,00 €	0,00 €
Total Général		-4 362,00 €		-4 362,00 €

DELIBERATION 2014-08-00009

DELEGUES A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le conseil municipal délègue Mme TRAVERSIER Sylviane, déléguée titulaire et M. FUGIER Damien, délégué suppléant, auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

DELIBERATION 2014-08-00010

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Le conseil municipal Décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables suivants :

- Article 1-97 - PRISE EN CHARGE 2009 - 249.48 COUELLE DAVID
- Article 1-102 - PRISE EN CHARGE 2010 41.42 COUELLE DAVID
- Article 1-102 - PRISE EN CHARGE 2010 249.18 COUELLE DAVID
- Article T900014000278 - PRISE EN CHARGE 2009 25.92 PINGUET JACK

COMPTE-RENDU DE DELEGATION **DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes de terrain suivantes :

- VENTE LE MAS parcelle bâtie section E n°1094 - 123 m²
- VENTE LES COURS parcelle non bâtie LES COURS Section E n°129 – 90 m²

- VENTE LES COURS parcelle non bâtie LES COURS section E n° 40 – 46 m²
- VENTE parcelles non bâties
 - Section E
 - Les Cours N°33-91
 - Les Côtes N°820-833
 - L'Envers N°945
 - Le Pesary N°1029
 - Section F
 - Le Graicheray N°581-582
 - Les Granges N°583
 - Section H
 - Couten N°1078

SUPERFICIE TOTALE 43a 44ca

- VENTE LE CHAR parcelle bâtie section D n° 413-455 – 147 m²

MARCHES SIGNES :

SCERCL ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DU TRAITEMENT DES EFFLUENTS
DE LA COLLECTIVITE - HT 6650.00

ONF : MISE EN VALEUR DU CHATEAU – HT 2050.04

BERGER-LEVRAULT – LOGICIEL E-ENFANCE - HT 4942.00 (NB à répartir
entre les 3 communes du RPI) –

ESAT LES 3 VALLEES – 3 CENDRIERS – HT DE 504.00

ADP FACILITIES _ tables rondes et 3 corbeilles - HT 1925.00

PROP COLOR- MONOBROSSE – HT 1949.47

LACROIX SIGNALISATION- RADAR PEDAGOGIQUE HT 2915.20

ALPES CONTROLES – CONTROLE QUALITE DE L'AIR GARDERIE-CANTINE
HT 1689.50

SAVOIE LABO – SUIVI BACTERIOLOGIQUE ALIMENTAIRE HT 761.04

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe qu'il a recruté Mme DE MORAES sur l'emploi agent d'entretien, et
Mme LABROSSE sur l'emploi d'aide à la cantine.

Mme RUFFIER, présidente du SIBTAS, donne un premier état des recrutements
d'animateurs pour la prise en compte des Temps d'Activités Périscolaires. Le taux
d'inscription pour Esserts-Blay est de 37 élèves sur 45

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée s'est déroulée sans problème particulier.

A ESSERTS-BLAY, 2 classes (20 et 25 élèves) et 3 enseignants.

ASSAINISSEMENT CHARIONDET

Une solution sera proposée aux personnes concernées. Les frais resteront à leur charge.

AULA

M James DENCHE intervient par rapport au fonctionnement de la commission, et en donne sa démission.

Mme ROSAT Elodie informe qu'elle ne se sent pas utile au conseil municipal, tel que cela fonctionne.

Le Maire informe qu'il souhaite redonner un rôle aux associations pour l'animation du village, animation culturelle comprise. S'ensuit un débat sur le rôle de la commune dans des projets culturels.

Le Maire rappelle qu'un transport a été organisé pour que les Blaychérains puissent participer à la commémoration des 70 ans des événements du Combotier, sur la commune de SEEZ. Très belle journée.

Téléthon 2014. Une première réunion de préparation aura lieu en septembre.

DELIBERATION 2014-08-00001

EMPLOI CONTRACTUEL ANNEE SCOLAIRE 2014-2015-REMUNERATION

DELIBERATION 2014-08-00002

ORGANISATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE- NOUVEAU SERVICE LE MERCREDI

DELIBERATION 2014-08-00003

SIGNATURE CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE (MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ET D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ROGNAIX)

DELIBERATION 2014-08-00004

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SIBTAS

DELIBERATION 2014-08-00005

CHEMIN DU MAS - REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE - ACQUISITION TERRAIN CTS BOZON-SAUGE

DELIBERATION 2014-08-00006

LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE- Fixation du montant du loyer et des charges - Délégation au maire pour la signature des baux

DELIBERATION 2014-08-00007

BUDGET PRINCIPAL M14 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION 2014-08-00008

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

DELIBERATION 2014-08-00009

DELEGUES A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

DELIBERATION 2014-08-00010

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrables
